

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 1er DEGRE PRIVE

DEMANDE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL SUR AUTORISATION

1^{ère} demande Renouvellement

Imprimé et pièces justificatives à adresser à l'inspecteur ou l'inspectrice de votre circonscription
impérativement **avant le 9 février 2024 et en copie à la DIMAC**

Nom :

Prénom :

Ecole d'affectation et poste occupé :

à titre définitif à titre provisoire

sollicite, au titre de l'année scolaire 2024/2025, à compter du / / l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, et m'engage à n'exercer aucune activité rémunérée (dans le cadre de la législation sur les cumuls) sans autorisation préalable de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'Education nationale.

QUOTITE DE SERVICE SOUHAITEE

• **Dans le cadre d'une répartition hebdomadaire**

50% 2 ou 3 demi-journées libérées (variation autour de 75%)

N.B. : la quotité de temps partiel est déterminée par le nombre réel d'heures hebdomadaires effectuées. Le service annuel de 108 heures est effectué au prorata de la quotité travaillée.

Vous pouvez cocher, **à titre indicatif**, les demi-journées que vous souhaiteriez voir libérées.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

• **Dans le cadre d'une répartition annuelle** (accordée sous réserve des nécessités du service) :

80% soit 2 demi-journées libérées chaque semaine plus demi-journées supplémentaires réparties dans l'année.

- **Temps partiel annualisé** (accordée sous réserve des nécessités du service) :

50%

Période travaillée à temps complet :

septembre / janvier

février / juin

Temps partiel accordé en 2023/2024 : oui non

Date :

Signature de l'intéressé(e):

Avis de l'IEN de circonscription

Avis favorable Avis défavorable

Date de l'entretien : . . / . . /

à la quotité suivante :

Motif :

Date et signature :

Décision de monsieur l'IA-DASEN

Accord Refus

à la quotité suivante :

Motif :

Date et signature :